

BUREAU DU COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

SÉANCE DU 24 JUIN 2022

COMPTE RENDU

(Compte-rendu approuvé par délibération n°2022-4 du 18 novembre 2022)

LISTE DES PRÉSENTS:

Le vendredi 24 juin 2022 à 9 heures 58, sous la présidence de Monsieur Martial SADDIER. Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (**26/30**), le Bureau du Comité de bassin Rhône-Méditerranée peut valablement délibérer. (cf liste ci-après).

LISTE DES PARTICIPANTS PRESENTS OU REPRESENTES

Membres du Bureau avec voix délibérative : Quorum : 26/30 (16 présents + 10 pouvoirs)

Membres du Bureau présents

- **M. Martial SADDIER**, président du Comité de bassin RM
- **M. Benoît BOUCHER**, vice-président du Comité de bassin du collège des usagers économiques
- **M. Jacques PULOU**, vice-président du Comité de bassin du collège des usagers non économiques
- **M. Philippe ALPY**, vice-président du conseil département du Doubs
- **Mme Anne-Sophie OLMOS**, vice-présidente Grenoble-Alpes-Métropole
- **M. Hervé PAUL**, vice-président de la Métropole Nice-Côte d'Azur, maire de Saint-Martin-du-Var
- **Mme Céline TRAMONTIN**, présidente du SYMCRAU
- **M. Jean-Paul ROYANNEZ**, président de la chambre d'agriculture de la Drôme
- **Mme Simone BASCOUL**, présidente de CLCV Occitanie
- **Mme Annick BERNARDIN-PASQUET**, membre de France nature environnement Bourgogne
- **M. Gérard GUILLAUD**, président de la FDPPMA de Savoie
- **Mme Nadège LALET**, juriste de la FDPPMA de Haute-Savoie
- **M. François Xavier de LANGALERIE**, membre de l'URAF Bourgogne-Franche-Comté
- **Le directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**, représenté par Mme Estelle RONDREUX
- **Le directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB)**, représenté par M. Jacques DUMEZ
- **Le directeur de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes**, représenté par M. Thierry PONCET

Membres du Bureau absents ayant donné pouvoir

- **M. Antoine HOAREAU**, adjoint au maire de Dijon, a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS
- **Mme Françoise QUENARDEL**, maire de Savasse, a donné pouvoir à M. Martial SADDIER
- **M. Jérôme VIAUD**, maire de Grasse, a donné pouvoir à M. Hervé Paul
- **M. André VIOLA**, conseiller départemental de l'Aude, a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS
- **M. Marc BAYARD**, président de l'association Environnement Industrie, a donné pouvoir à M. Benoit BOUCHER
- **Mme Fabienne BONET**, présidente de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales, a donné pouvoir à M. Jean-Pierre ROYANNEZ
- **M. Hervé GUILLOT**, directeur EDF – Unité de production Méditerranée, a donné pouvoir à M. Benoît BOUCHER
- **M. Pascal MAILHOS**, préfet de région ARA, a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Mme RONDREUX)
- **Mme Christel LAMAT**, représentante de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Mme RONDREUX)
- **M. Pascal BOISTARD**, représentant de l'INRAE, a donné pouvoir à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes (M. PONCET)

Membres du Bureau avec voix consultative :

Présidents et vice-présidents des commissions géographiques

- **Mme Catherine VIGNON**, vice-présidente de la commission géographique Gard-Côtier ouest
- **M. Éric GRAVIER**, vice-président de la commission géographique Saône-Doubs
- **M. Jean-Jacques CHARRIÉ-THOLLOT**, vice-président de la Commission géographique Isère-Drôme-Ardèche

Président et vice-président de la CRMNa :

- **M. Christian BRELY**, président de la Commission relative aux milieux naturels
- **M. Georges OLIVARI**, vice-président de la Commission relative aux milieux naturels

Présidente du conseil scientifique du CBRM

- **Mme Marielle MONTGINOUL**, présidente du conseil scientifique du CBRM
-

M. SADDIER ouvre la séance et rappelle en préambule que le sud du bassin souffre d'un déficit de pluie important et de températures plus élevées que la moyenne depuis le début de l'année.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2022

En l'absence de remarque, le compte rendu de la réunion du 11 février 2022 est approuvé sans modification, à l'unanimité.

*

II. PROJET DE RÉVISION DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DES MASSES D'EAU 2022-2027

M. SADDIER donne la parole à Mme ASTIER-COHU et M. MARTINEZ.

Mme ASTIER-COHU et **M. MARTINEZ** donnent lecture de leur présentation projetée en séance.

Mme ASTIER-COHU précise que quelques erreurs matérielles repérées dans l'annexe au projet d'arrêté, notamment sur les plans d'eau, seront corrigées avant signature de l'arrêté.

M. SADDIER remercie pour la présentation et ouvre le débat.

Mme VIGNON souhaite savoir s'il serait possible d'agglomérer en un panel toutes les molécules indésirables à suivre dans les eaux, dans un objectif de réduction des coûts d'analyse.

Mme ASTIER-COHU précise le cadre de la surveillance. En plus du suivi des molécules listées dans l'arrêté, un suivi du biote est assuré au moyen de deux supports intégrateurs : poissons et gammars, petites crevettes encagées mises sur site quelques semaines pour observer la réaction éco-toxicologique à l'ensemble du panel des contaminants.

M. PULOU salue le travail d'instrumentation réalisé pour la mesure réelle de l'état des eaux, qui résulte de nombreuses années de travail de l'AERMC. Il souligne l'effort de rationalisation des arrêtés-cadres sécheresse entre les départements pour favoriser l'homogénéité des approches. Néanmoins, certains territoires manquent d'instruments de gestion quantitative, tels le Trièves ou L'Isle-Crémieux en Isère, et restent donc des points d'attention locaux. Il pose trois questions. La première concerne la mobilisation des données des tiers, notamment des gestionnaires des ouvrages hydrauliques, pour caractériser l'étiage en cas de sécheresse, et donc l'exposition de la biodiversité à ce risque sécheresse. Par ailleurs, les données permettent-elles de modéliser les débits reconstitués ? En effet, la mesure des impacts pourrait passer par une comparaison à l'état de référence sans aménagements. Enfin, il souhaiterait des précisions sur le rôle des stations de référence dans la définition du bon état des masses d'eau.

Mme ASTIER-COHU explique que le réseau de référence pérenne (RRP) définit le seuil de bon état au niveau national et permet la modélisation. Il rassemble des cours d'eau en conditions naturelles, exempts de pression.

M. PULOU fait le lien avec les masses d'eau en bon état.

M. FONTAINE indique que le bon état et le très bon état biologiques sont définis par typologie de cours d'eau, avec les résultats acquis sur les réseaux de références. Ceux-ci sont bâtis depuis 2004 à partir d'une étude visant les cours d'eau sans pressions significatives.

M. PULOU ajoute que le classement du bon état des masses d'eau intéresse les associations de protection de la nature et les pêcheurs.

M. ROY, précédemment représenté par M. CHANTEPY, rejoint la séance à 10h26.

M. MARTINEZ revient sur la question du besoin de suivi fin. Le réseau national de surveillance doit effectivement être complété par les données d'autres installations.

M. PITRAT explique que pour être intégrées au réseau d'État, les données doivent respecter des méthodes, une calibration, des suivis et des fréquences.

M. PULOU précise qu'il s'agit de définir ce protocole.

M. CHANTEPY précise, au sujet de l'instrumentation, que les conférences de presse « État des eaux » organisées tous les deux ans par l'agence de l'eau mettent en valeur et exposent le suivi au grand public.

Mme ASTIER-COHU ajoute que ces conférences sont assorties d'un rapport rassemblant les données de surveillance. L'application Qualité Rivière, qui les met à disposition du grand

public, fera également l'objet d'actions de communication à l'occasion de sa mise à jour annuelle.

M. PULOU souhaite une meilleure diffusion de l'information sur le coût de la collecte des données.

Sur la question des débits reconstitués, **M. MARTINEZ** explique que l'étude est complexe et à mener au cas par cas. Aucune méthode générale n'existe actuellement.

M. ROY précise que la modélisation des débits reconstitués est un des travaux demandés dans le cadre de l'étude sur l'évolution de l'hydrologie du Rhône.

M. OLIVARI indique que la reconstitution des débits est également problématique dans l'étude des volumes prélevables. Il pose deux questions : comment sont décidés les déplacements de station, qui entraînent de la perte d'informations ? Par ailleurs, les stations de jaugeage peuvent être des obstacles à la continuité écologique et présenter des problèmes.

M. MARTINEZ explique que, s'agissant du réseau hydrométrique de l'État, qui permet de caractériser les débits, des hautes eaux jusqu'à l'étiage, donc un panel de situations très contrastées. , . le positionnement des stations vise à optimiser le réseau. La question de la perte des historiques est prise en compte et fait l'objet de compromis. Quant à la continuité écologique, les nouvelles stations sont soumises à la réglementation en cours et les stations existantes mises en conformité en identifiant les difficultés spécifiques.

M. ROY indique que l'Agence de l'eau contribue parfois au financement de la mise en conformité sur des seuils hydrologiques grâce à un fonds de concours.

Mme VIGNON s'enquiert du suivi de la teneur en sel des eaux souterraines.

Mme ASTIER-COHU confirme ce suivi de la salinité dans les eaux souterraines.

M. BOUCHER souhaite savoir si le réseau de surveillance donne des informations sur le changement climatique.

Mme ASTIER-COHU répond que l'évolution peut être étudiée grâce au réseau de référence pérenne, positionné sur des masses d'eau peu soumises aux pressions. De plus, d'autres réseaux en cours de constitution ou à l'essai suivent l'évolution des températures.

Mme BERNARDIN-PASQUET évoque la question de l'accès aux forages privés.

Mme ASTIER-COHU précise que les stations de mesures des captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable identifiés par le SDAGE sont reprises en maîtrise d'ouvrage par l'Agence de l'eau.

M. SADDIER appelle à une refonte législative du Code minier, très attendue mais sujet complexe et politique.

M. DUMEZ précise l'existence du réseau complémentaire de l'Observatoire national des données sur l'eau (ONDE) pour qualifier les écoulements et adapter les mesures préfectorales.

M. SADDIER remercie les équipes de la DREAL et de l'Agence de l'eau pour leur travail.

Les membres du Bureau émettent un avis favorable unanime sur le projet de programme de surveillance.

III. PROJET DE TABLEAU DE BORD DU SDAGE, ÉDITION 2022

M. SADDIER donne la parole à Mme ASTIER-COHU.

Mme ASTIER-COHU donne lecture de sa présentation projetée en séance.

M. SADDIER ouvre le débat.

Mme BASCOUL constate que 400 ha désimperméabilisés représentent une surface très faible par rapport à la dimension du bassin. Comment sont montées les actions correspondant à cet indicateur ?

M. ROY explique que les Agences de l'eau ont initié une dynamique de désimperméabilisation par des journées techniques, la diffusion d'informations, le financement des investissements dans le cadre d'appels à projets. Cette politique commence à se développer, avec désormais plus de demandes que de crédits disponibles. Les chiffres donnés sont sous-estimés, car les actions réalisées sans aide de l'Agence ne sont pas comptabilisées, alors même que les collectivités prennent de plus en plus le relai pour désimperméabiliser les cours d'école sans aide de l'agence.

M. SADDIER témoigne qu'un travail de sensibilisation est également à mener auprès des fonctionnaires territoriaux et des directeurs d'école, qui sont aussi à convaincre, avant même les élus. Les établissements publics ont un véritable rôle moteur à jouer dans cette évolution et l'amplification de la dynamique.

M. ROY confirme des blocages. Des actions s'appuient donc sur des expérimentations en sciences comportementales dans deux collectivités (grand Narbonne et grand Besançon) et le lancement d'une application dédiée avec des outils : « Ma Ville Perméable ».

M. BOUCHER relève une peur des conséquences de l'infiltration des eaux sur la qualité des nappes d'eau souterraines et demande s'il existe des indicateurs des effets sur la qualité de l'eau.

M. ROY constate que les conséquences sur la qualité de l'eau sont plutôt positives, car l'eau de pluie se contamine plus en ruisselant sur les surfaces imperméabilisées et en se mélangeant aux eaux usées des villes. La désimperméabilisation favorise l'infiltration et s'appuie sur les capacités auto-épuration des sols. Néanmoins, une attention particulière reste nécessaire selon les lieux, notamment dans les périmètres de captage.

M. BOUCHER souhaite savoir s'il existe des indicateurs.

M. ROY indique une parution récente de l'Observatoire de Terrain en Hydrologie Urbaine (OTHU) portant sur la gestion des eaux de pluie. Diffusable et téléchargeable, elle rassemble le résultat de trente ans de recherches et bat en brèche de nombreuses idées reçues.

M. SADDIER souhaite que l'Agence en fasse établir un résumé.

M. ROY en fera la demande au GRAIE, qui est une association de vulgarisation scientifique dans le domaine des eaux pluviales, partenaire de l'agence.

M. BRELY recommande que les politiques et financements publics s'orientent davantage vers une sobriété des usages. En matière de GEMAPI, beaucoup de structures privilégient la prévention des inondations plutôt que la gestion des milieux. La gestion des épisodes de sécheresse mériterait d'être développée dans un programme d'actions.

M. ROY note que le comité d'agrément du Comité de bassin est à cet égard un outil précurseur d'intégration des politiques, puisqu'il traite à la fois des PAPI, des contrats de milieux et des SAGE. La question de la sécheresse sera évoquée plus loin dans l'ordre du jour.

M. PAUL revient sur l'indicateur de la pérennité des financements des services d'eau et d'assainissement. Une prise de conscience collégiale est nécessaire au sujet du financement des investissements. En effet, le désengagement de beaucoup de régions et départements de l'eau et l'assainissement ainsi que la faible part des aides des Agences de l'eau consacrées au petit cycle sont amplifiés par l'effet conjoncturel de la flambée des prix des énergies et de l'augmentation des prix de plusieurs réactifs nécessaires au traitement de l'eau. Les services d'eau et d'assainissement sont donc confrontés à un manque de visibilité des coûts d'exploitation. De plus, le coût de la masse salariale va augmenter, tout comme celui des travaux, liés à la fourniture des matériaux, limitant ainsi les investissements et l'entretien, d'autant que les budgets se réduisent. Quant aux pesticides et métabolites, plus de dix millions d'habitants reçoivent une eau potable mais dont la teneur en métabolites est trop élevée. Les investissements nécessaires pour la potabilité de l'eau questionnent sur l'utilisation des produits phytosanitaires par l'agriculture : les résidus des pesticides peuvent être traités, mais ça coûte cher et ne faudrait-il pas surtout les diminuer à la source ?

M. SADDIER confirme que l'inflation des coûts des travaux et des délais est une question cruciale. L'impact sur l'ensemble des budgets sera plus clair en 2023, sachant que la croissance prévue est faible.

M. ROY indique, sur la question des coûts, qu'une augmentation temporaire des coûts plafonds sera proposée la semaine suivante au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau. Mais aider mieux certains dossiers, c'est aussi aider moins de dossiers. Pour les métabolites, l'approche préventive est privilégiée pour diminuer les risques de contamination de l'eau, d'autant que le traitement coûte effectivement cher avec une efficacité actuellement remise en question.

M. SADDIER rappelle au sujet de la préparation du budget 2023, que les collectivités, départements et régions, réduisent leur financement. Il faut renforcer le lobbying et la sensibilisation au niveau national pour conserver des moyens financiers importants pour l'eau et l'assainissement.

M. OLIVARI ajoute que les métabolites ne peuvent plus être traités une fois arrivés dans le milieu. Au sujet des inondations, il propose de différencier celles liées au débordement des cours d'eau de celles liées au ruissellement urbain, sujet connexe à l'imperméabilisation.

M. SADDIER précise que c'est un sujet du colloque de l'Agence, « Ville Nature », à Grenoble.

Mme VIGNON rappelle que le budget « eau » des collectivités est un budget annexe. La taxe GEMAPI l'est-elle également, ou est-elle intégrée à l'ensemble de la structure ?

M. SADDIER explique qu'elle n'est pas séparée. Elle est souvent portée par un syndicat dédié.

M. ROY précise que la taxe GEMAPI abonde le budget général de la collectivité. En général, les EPCI votent la redevance et financent ainsi la structure gemapienne locale.

M. SADDIER clôt le débat.

IV. INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (pour information)

M. SADDIER donne la parole à Mme VERDIER et M. CONTE.

Mme VERDIER donne lecture de sa présentation projetée en séance.

M. SADDIER remercie pour la présentation et ouvre le débat. Il appelle l'attention de la DREAL et de l'État sur les enjeux des zones inondables, et leur respect strict dans les plans d'urbanisme, à présent que la cartographie est mieux établie et que des drames ont eu lieu.

Mme VIGNON s'interroge sur la responsabilité des services de l'État dans la définition des zones.

M. SADDIER confirme que les services de l'État sont impliqués. Il alerte toutefois sur les excès de précaution, en donnant l'exemple de la construction d'une gendarmerie à Bonneville. Il appelle à plus d'équilibre et d'écoute de la part des services de l'Etat.

Mme VIGNON s'enquiert de la situation des endiguements non autorisés réalisés par des particuliers. De plus, les indicateurs présentés portent sur les résultats, mais il serait intéressant de répertorier également les causes des inondations, telles les infrastructures routières ou ferroviaires non transparentes. Agir sur les causes serait en effet moins coûteux.

M. CONTE explique que les endiguements sont censés faire l'objet d'autorisation et de contrôles. Quant aux indicateurs de causes, ils seront étudiés, mais semblent complexes à établir dans un bassin vaste et hétérogène. En outre, ils devront être à la fois adaptables et relativement automatisés pour une récupération simple.

Mme BASCOUL confirme que la différence des territoires de l'ensemble du bassin limite la possibilité d'indicateurs communs. Au contraire, la politique de l'eau doit rester souple.

M. ROY rappelle que le suivi des documents concernant le bassin implique un tableau de bord robuste avec des indicateurs réellement accessibles. Par ailleurs, la déclinaison territoriale des politiques permet une gestion locale. Cette logique d'emboîtement entraîne une vision territoriale plus opérationnelle que la vision stratégique globale.

V. RÉVISION DU PLAN DE BASSIN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : CHOIX DES ENJEUX MAJEURS POUR LES CARTES DE VULNÉRABILITÉ

M. SADDIER donne la parole à Mme MICHAUX.

Mme MICHAUX donne lecture de sa présentation projetée en séance.

M. SADDIER ouvre le débat. Il souligne l'augmentation importante de la température de l'eau.

M. ROY confirme l'importance du sujet, lié à la qualité de l'eau, dont les conséquences se font sentir sur plusieurs usages et sur la biodiversité.

Mme MICHAUX explique que ce sujet de la température pourra être traité dans deux enjeux : la détérioration de la qualité des eaux et la perte de biodiversité.

M. ROY souhaite que cela soit mentionné explicitement.

M. SADDIER ajoute qu'il faut anticiper les conséquences, par exemple si l'augmentation de température des eaux de surface faisait augmenter celle des nappes phréatiques.

M. ROY, indique que les enjeux de la température du Rhône portent à la fois sur le refroidissement des centrales nucléaires et sur l'eau potable, avec les prélèvements d'eau de surface.

M. PAUL précise que la température de l'eau de surface captée pour l'eau potable ne doit pas dépasser 25 degrés.

Mme BASCOUL souhaite savoir si le trait de côte et les travaux afférents entrent dans le plan présenté.

M. SADDIER précise que le sujet est traité dans l'enjeu des risques naturels liés à l'eau.

Mme MICHAUX le confirme, en précisant que c'est le phénomène de submersion qui sera étudié.

Mme VIGNON considère qu'il convient de trouver d'autres moyens de refroidissement des centrales nucléaires. Au sujet de l'agriculture, elle souhaite savoir s'il existe des indicateurs sur l'évolution des quantités d'eau utilisées et des surfaces irriguées, ainsi que le nombre de bassines implantées.

M. ROY rappelle qu'en ce qui concerne le refroidissement des centrales, l'équipement en circuit fermé avec des tours aéroréfrigérantes rend les centrales moins dépendantes de la température du Rhône.

M. BOUCHER pose la question de l'impact de la baisse des débits des cours d'eau sur la qualité de l'eau, compte tenu de la moindre dilution des rejets des stations d'épuration.

M. SADDIER indique que ce sujet s'inscrit dans la problématique de qualité de l'eau.

M. PULOU précise que le travail entrepris deviendra opérationnel en lien avec les acteurs territoriaux. Sur la biodiversité, il serait intéressant que le plan précise les milieux les plus exposés au changement climatique, pour en identifier et cibler la vulnérabilité.

M. ROY explique que la territorialisation de la vulnérabilité est bien l'objectif de la cartographie en cours.

Mme LALET insiste sur l'importance de la territorialisation pour bien prioriser.

M. BOUCHER s'interroge sur une modification des critères de définition de la vulnérabilité.

Mme MICHAUX confirme la forte attente de territorialisation. Ainsi, des cartes seront produites, diffusées et mises en ligne pour que les territoires se les approprient à leur échelle, dans un travail ambitieux de mise à disposition. Quant à la définition de la vulnérabilité, les fondamentaux définis en 2014 seront reconduits, avec la prise en compte de l'exposition des territoires et leur sensibilité au changement climatique. L'objectif est de progresser sur la territorialisation.

En lien avec l'irrigation, l'étude de vulnérabilité du Rhône dresse un état des lieux qui montre la stabilité des prélèvements agricoles. En effet, la baisse des prélèvements grâce aux économies d'eau est compensée par l'augmentation des surfaces irriguées. À l'échelle du bassin, les variations interannuelles sont fortes par ailleurs, selon les effets du climat et les besoins des cultures. Les chiffres se trouvent dans le rapport de la phase 1.

M. ROY ajoute que la tendance est sans doute à l'augmentation pour l'avenir. Le bilan global est influencé par la riziculture camarguaise, à la fois très consommatrice et très fluctuante.

M. OLIVARI souligne les conséquences des phénomènes extrêmes sur les nappes phréatiques, en plus de la sécheresse. Il évoque aussi le remplissage insuffisant des barrages de Serre-Ponçon et du Verdon cette année, qui a des impacts sur les activités de loisirs, mais surtout sur les débits réservés et les débits entrants.

M. PAUL évoque aussi l'impact sur la production d'électricité, dans un contexte de limitation des ressources carbonées et de consignes de stockage d'eau pour la production électrique.

M. OLIVARI ajoute que la période d'irrigation agricole débute plus tôt et fait également varier les débits.

M. SADDIER souhaite spécifier, dans les risques naturels liés à l'eau, le retrait glaciaire ainsi que les enjeux et problèmes afférents liés aux inondations et submersions.

M. PAUL remarque au sujet des niveaux de remplissage des retenues, que les retenues collinaires ne fonctionnent qu'avec une pluviométrie suffisante.

M. SADDIER souhaite que l'étude du débit du Rhône précisera les emplacements de retenues possibles et efficaces.

M. ROY précise que cette étude indiquera comment continuer à utiliser le débit du Rhône.

M. SADDIER ajoute que ce débit dépend des affluents, dont le débit augmente souvent en hiver. La question des retenues devra être abordée en l'adaptant aux différents territoires.

M. ROY souligne la saisonnalité et la territorialisation davantage marquées dans ce rapport. Des positions ont déjà été prises dans le cadre du SDAGE, notamment sur le stockage, envisagé comme une des solutions.

VI. INFORMATION SUR LES NÉGOCIATIONS ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE SUR LES EAUX TRANSFRONTIÈRES DU RHÔNE ET LA RÉGULATION DU NIVEAU DES EAUX DU LÉMAN

M. SADDIER donne la parole à M. CHANTEPY.

M. CHANTEPY donne lecture de sa présentation projetée en séance.

M. SADDIER ouvre le débat. Il déplore l'absence des acteurs locaux dans ces échanges. Avec le renouvellement prochain du conseil d'État de Genève, il est à craindre que les négociations s'éternisent. Mais les études sur le Rhône montrent qu'à partir de 2050, l'eau du lac Léman sera déterminante pour tout le bassin du Rhône, pour sa quantité et sa température.

M. ROY explique que l'accord-cadre, déjà bien abouti, ne sera signé que lorsque le volet opérationnel concernant le Léman sera mieux défini. Par ailleurs, le pilotage des négociations côté français par le ministère des Affaires étrangères permet une vision plus globale dans les négociations avec la Suisse.

Mme RONDREUX ajoute que la problématique de l'eau paraît actuellement une bonne entrée pour négocier avec les Suisses. Les négociations d'État à État semblent faciliter les discussions. De plus, la situation politique, notamment en matière d'énergie, laisse penser que la Suisse pourrait s'engager dans une gestion de l'eau plus prospective.

M. SADDIER cite le projet de pont routier sur le Léman, qui illustre la difficulté des discussions avec la Confédération helvétique.

M. CHANTEPY précise que la négociation d'État à État ne vise pas à écarter les acteurs locaux, mais à établir un accord global clair au-delà des nombreux accords locaux, souvent inéquitables, qui existent actuellement.

M. SADDIER rappelle l'existence de l'accord international sur la prise d'eau sous-glaciaire d'Argentières, qui alimente le barrage d'Émosson.

M. CHANTEPY résume les conditions de ce « droit d'eau » dont bénéficie la France, qui correspond à la restitution des eaux de l'Arve amont détournés vers le bassin du Rhône suisse.

M. SADDIER précise qu'il y a deux sorties d'eau de l'Arve, vers le Léman et vers Ugine.

Mme VIGNON souhaite savoir qui bénéficie de l'électricité produite par le barrage d'Émosson.

M. SADDIER répond que la Suisse en bénéficie, et souligne l'importance du débit de l'Arve.

M. PULOU indique qu'EDF était également actionnaire.

M. ROY ajoute, s'agissant des transferts d'eau inter-bassins, que le bassin du Rhône bénéficie d'un transfert depuis le bassin de la Loire, pour environ 200 millions de mètres cubes. C'est marginal pour le bassin du Rhône, mais pas pour celui de l'Ardèche qui l'utilise pour le soutien d'étiage, au bénéfice des usages agricoles mais aussi touristiques pour les loisirs nautiques. Avec les problèmes de baisse des débits, le transfert devient un enjeu.

Mme RONDREUX précise la priorité du soutien d'étiage sur la Loire dans les débats, ainsi que l'intérêt de ce complexe en matière d'hydroélectricité.

M. PULOU fait état d'un système similaire dans le bassin Adour Garonne.

M. SADDIER remercie les membres du comité pour leur présence et clôt la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 46.
